

Amériques

AVANT-PROPOS

Pour les Amériques, 2017 a été une année marquée par de profondes préoccupations. En Colombie, malgré l'application de l'accord de paix, de nombreux dirigeants d'organisations communautaires auraient été assassinés, de nouveaux déplacements ont eu lieu, tant internes qu'externes, et le recrutement d'enfants par des groupes armés ainsi que la violence de genre continuaient le long de la côte pacifique et dans les régions frontalières. Environ 1,5 million de Vénézuéliens ont quitté leur pays et des centaines de milliers d'entre eux sont restés en situation irrégulière, ce qui les exposait tout particulièrement à l'exploitation, à la traite des êtres humains, à la violence, au recrutement forcé, aux abus sexuels, à la discrimination et à la xénophobie. Les demandes d'asile originaires du Nord de l'Amérique centrale ont augmenté en raison de la violence et de l'insécurité causées par les gangs et les cartels de la drogue, qui ont touché plus particulièrement les enfants et les familles. Bien que les pays d'accueil aient répondu avec générosité aux flux mixtes, les structures nationales ont été fortement sollicitées dans toute la région des Amériques. Le HCR a continué à soutenir les gouvernements dans leur réponse, mais les besoins excédaient les capacités d'intervention de l'organisation.

Cependant, 2017 a également été une année d'espoir et de solidarité, caractérisée par l'engagement renouvelé des États à améliorer la vie des réfugiés, des demandeurs d'asile, des déplacés internes et des apatrides. Comme c'était également la troisième année de mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action du Brésil, 35 États et territoires ont participé à des consultations nationales et régionales pour évaluer leurs progrès. Ces discussions ont

© HCR/Reynson Dimasceno

Deux fillettes originaires du Venezuela, issues de la population autochtone Warao, jouent dans le refuge de Boa Vista, dans le nord du Brésil, où le HCR a complété les efforts déployés par les pouvoirs publics pour offrir une aide immédiate aux plus vulnérables.

abouti aux 100 Points de Brasilia – une compilation régionale des meilleures pratiques en matière de soutien aux personnes relevant de la compétence du HCR – qui constituent la contribution de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'élaboration et à la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés.

La région des Amériques a également été une source d'inspiration dans son rôle de précurseur pour l'application régionale de l'Appendice 1 de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants – le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF). En octobre 2017, le Belize, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et Panama ont convenu de mettre en œuvre sa version régionale, connue sous son sigle espagnol MIRPS (*Marco Integral Regional para la Protección y Soluciones*). Conformément à ce cadre, ces pays se sont engagés à renforcer leurs réponses de protection et à intensifier la recherche de solutions pour les personnes qui fuient la violence dans le Nord de l'Amérique centrale. Le MIRPS privilégie une approche régionale intégrée incluant les pays d'origine, de transit et d'asile. Il vise à atténuer et à traiter les causes profondes des déplacements, à minimiser les souffrances des personnes qui fuient et l'exploitation qu'elles subissent, à assurer l'accès à des procédures d'asile efficaces et à promouvoir des solutions sûres, dignes et durables. Si les pays d'Amérique centrale

ont pris en main de manière exemplaire le processus en 2017, leurs mécanismes de protection et leurs services sociaux ont été extrêmement sollicités. Un appui international était toujours nécessaire pour compléter leurs efforts et pour permettre au nouveau cadre de produire l'effet souhaité.

La région des Amériques a continué d'être à la pointe mondiale de la recherche de solutions. En 2017, la région a accueilli plus de 50 000 réfugiés, réinstallés pour la plupart au Canada et aux États-Unis d'Amérique. Parallèlement, l'Argentine, le Brésil et le Chili ont conçu et mis en œuvre des programmes de réinstallation et de parrainage communautaire. L'intégration locale a été stimulée par l'adoption, au niveau national et local, de politiques publiques facilitant l'inclusion des réfugiés et des apatrides (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur*).

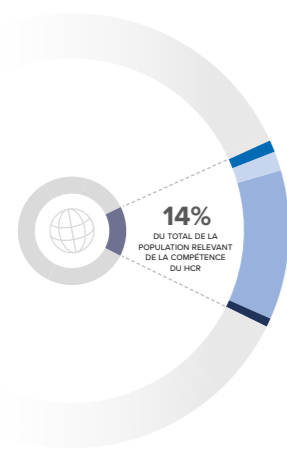
Le continent a également progressé dans l'éradication de l'apatridie. Les Parlements du Chili et d'Haïti ont entrepris de ratifier les Conventions des Nations Unies de 1954 et de 1961 sur l'apatridie, alors que le Brésil, la Colombie, Cuba, le Costa Rica et l'Équateur ont adopté des mesures législatives pour prévenir l'apatridie, faciliter la naturalisation des apatrides ou instituer des procédures de reconnaissance du statut d'apatride.

Renata Dubini

Directrice du Bureau régional du HCR pour les Amériques

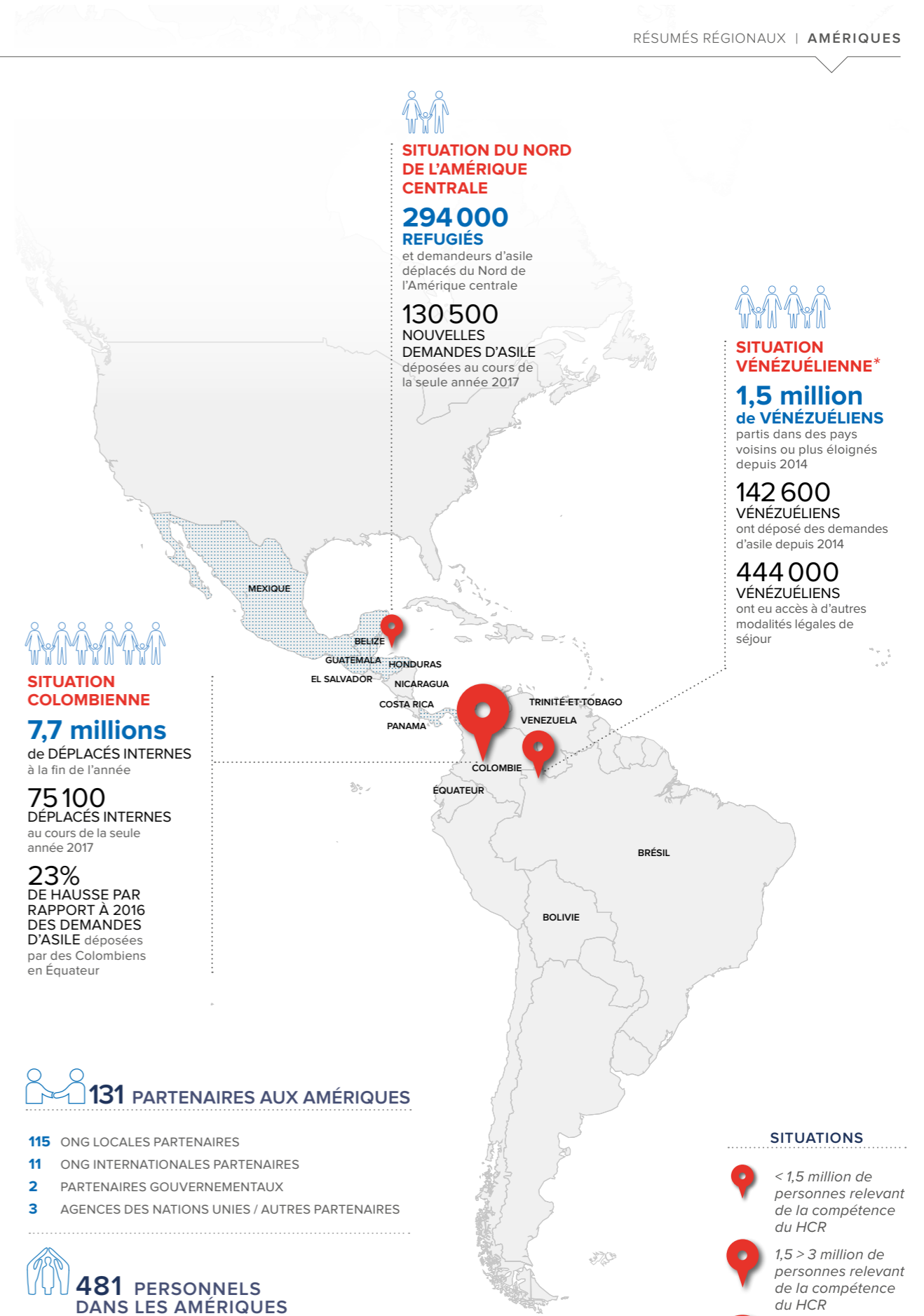
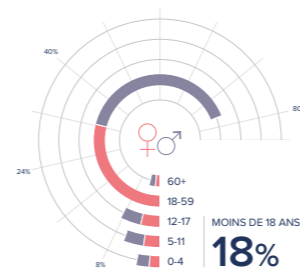


9,9 MILLIONS DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR AUX AMÉRIQUES



- RÉFUGIÉS 644 000 | 6%
- DEMANDEURS D'ASILE 879 000 | 9%
- APATRIDES 6 500
- RAPATRIÉS (Réfugiés et déplacés internes) 200
- DÉPLACÉS INTERNES 7,9 MILLIONS | 80%
- AUTRES PERSONNES 464 000 | 5%

RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE



PRINCIPALES SITUATIONS

Situation colombienne



La première année de mise en œuvre de l'accord de paix de la Colombie avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) a

été difficile. Dans plusieurs régions, les communautés ont continué à subir la présence de groupes armés. La démobilisation des FARC s'est traduite par une vacance du pouvoir dans certaines

zones, que se sont ensuite disputées des acteurs armés et d'autres dissidents. L'incertitude s'est accrue dans un contexte où la présence de l'État dans de nombreuses régions parmi les plus touchées restait faible, en particulier le long de la côte pacifique et dans les régions frontalières. En 2017, plus de 75 100 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et 78 dirigeants et membres d'organisations sociales ont été tués. En outre, le nombre de demandes d'asile déposées par des ressortissants colombiens en Équateur a augmenté de 23 pour cent par rapport à 2016. Cette tendance à la hausse devrait se maintenir à l'avenir.



Des espèces pour des interventions de protection multidimensionnelles

Des programmes d'aide en espèces ont permis d'aider efficacement quelque 25 000 demandeurs d'asile et réfugiés vivant dans une extrême pauvreté et exposés à des risques élevés en Amérique centrale, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, en Haïti et au Mexique. Le Brésil et la Colombie ont fourni des aides en espèces à plus de 400 ménages vénézuéliens pour leur permettre de subvenir à leurs besoins essentiels. Le HCR a remis des allocations en espèces à certains Colombiens qui se trouvaient en République bolivarienne du Venezuela et qui souhaitaient regagner leur pays.

Les aides en espèces visent à faciliter l'intégration des personnes relevant de la compétence du HCR dans les mécanismes d'assistance et de protection sociale des pays, et contribuent donc à sa durabilité. Plus de 1 700 réfugiés en Argentine et au Costa Rica ont reçu en 2017 une aide en espèces pour démarrer une entreprise ou une autre activité génératrice de revenus. Le HCR a également assisté des personnes relevant de sa compétence en Équateur et en République bolivarienne du Venezuela à accéder à des services bancaires.



Visite à une famille de demandeurs d'asile vénézuéliens, soutenue par le HCR et par La Croix Rouge panaméenne à Panama City.

© HCR/Santiago Escobar Jimeno

En novembre 2017, le service de l'état civil équatorien a lancé un processus pour remettre des documents d'identité à tous les réfugiés reconnus comme tels. Ce processus faisait suite à l'adoption en Équateur d'une loi sur la mobilité humaine qui était destinée, entre autres, à mieux réglementer les documents des personnes qui se déplacent. Dans le cadre de cette nouvelle approche, des cartes d'identité d'une durée de validité de deux ans ont été délivrées aux réfugiés. Ces cartes sont semblables aux pièces d'identité remises aux nationaux et aux étrangers résidant dans le pays et améliorent le statut juridique

des réfugiés, ainsi que leur accès aux programmes et aux services publics.

Situation dans le Nord de l'Amérique centrale



Les demandes d'asile en provenance du Nord de l'Amérique centrale ont continué d'augmenter en 2017, avec plus de 130 500 nouvelles

demandes d'asile déposées. Le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés originaires du Nord de l'Amérique centrale était supérieur à

294 000 à la fin de l'année 2017, un chiffre en hausse de 58 pour cent par rapport à l'année précédente. Depuis la fin de l'année 2011, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile a été multiplié par seize. Le HCR a travaillé avec les gouvernements pour assurer l'accès des personnes ayant besoin de protection au territoire et aux procédures d'asile.

L'organisation a recommandé de fournir une aide humanitaire immédiate et d'offrir des solutions aux personnes qui avaient des besoins de protection urgents. Ces solutions incluaient la réinstallation, l'évacuation humanitaire au moyen du dispositif de transfert aux fins de protection et la relocalisation.



Un mécanisme d'évacuation innovant, apte à sauver des vies, pour les personnes exposées à des risques extrêmes

Le dispositif de transfert aux fins de protection est un mécanisme d'évacuation innovant, qui permet de sauver des vies et est destiné aux personnes exposées à des risques extrêmes dans le Nord de l'Amérique centrale. Il leur permet d'accéder, en toute sécurité et légalité, à une solution durable dans un pays de réinstallation, via un pays de transit. Le programme est coordonné par le HCR, l'OIM, le Costa Rica en qualité de pays de transit pour la phase expérimentale, les Gouvernements des pays d'origine et les pays de réinstallation participants. Plus de 1 400 personnes présentaient les critères requis pour bénéficier du dispositif en 2017 et les dossiers de près de 500 d'entre elles ont été présentés aux autorités australiennes, canadiennes et américaines.

Les développements régionaux, associés à un renforcement des mesures et des postes de contrôle de l'immigration à la frontière sud du Mexique, ont modifié la dynamique des déplacements et fait augmenter la proportion de demandes d'asile déposées dans des pays comme le Costa Rica, le Guatemala et le Mexique en 2017. Les autorités mexicaines estiment qu'en 2017, quelque 500 000 personnes sont entrées au Mexique depuis le Guatemala. Le HCR et ses

partenaires ont identifié et aidé plus de 23 000 personnes en transit dans le Nord de l'Amérique centrale qui avaient besoin d'une protection internationale.

Les déplacements internes causés par la violence ont été massifs dans le Nord de l'Amérique centrale. Les données relatives aux déplacés internes et aux victimes de la violence sont fragmentaires, à l'exception du Honduras où une campagne d'établissement de profils menée en 2014 dans 20 municipalités urbaines a permis d'estimer à 174 000 le nombre de déplacés internes présents dans le pays. Selon les résultats d'une étude de profilage réalisée par le ministère de la Justice et de la Sécurité publique d'El Salvador avec l'appui du HCR, environ 71 500 personnes ont été forcées de changer de domicile dans le pays entre 2006 et 2016 en raison de la violence.

Dans ce contexte, le HCR a organisé des dialogues sur la protection avec divers intervenants originaires d'El Salvador, des États-Unis d'Amérique, du Guatemala, du Honduras et du Mexique, dont des gouvernements et des acteurs de la société civile. Lors de ces dialogues sur la protection, une série de problèmes ont été abordés, notamment les défis liés à la protection des personnes déracinées par la violence et l'insécurité. Un large consensus a été atteint lors de ces réunions, les participants reconnaissant qu'une protection internationale efficace et l'obtention de solutions durables étaient subordonnées à la volonté politique, à la capacité institutionnelle et à la coopération régionale des pays d'origine, de transit et d'asile.

Conformément au Chapitre quatre du Plan d'action du Brésil, qui appelle à la solidarité avec le Nord de l'Amérique centrale et en signe de volonté politique sous-régionale, six États de la région – le Belize, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et Panama – ont adopté en octobre 2017 la Déclaration de San Pedro Sula, qui a entraîné le lancement du CRRF dans la région de l'Amérique centrale et au Mexique, appelé MIRPS.

500 000

personnes en provenance du Guatemala sont entrées au Mexique en 2017.



Le soutien d'un Ambassadeur de bonne volonté à la campagne « Enfants en fuite »

« Enfants en fuite » est une campagne du service du HCR chargée des partenariats avec le secteur privé (PSP) centrée sur les Amériques. Elle vise à mobiliser des fonds pour les personnes qui fuient l'Amérique centrale et à sensibiliser le public à la situation dans le Nord de l'Amérique centrale. Les activités de PSP menées dans plusieurs pays, dont le Canada, le Brésil et le Mexique, ainsi que par *España con ACNUR* et *USA for UNHCR*, ont permis de collecter en 2017 environ 3 millions de dollars au profit des personnes affectées par la violence qui sévit dans le Nord de l'Amérique centrale.

La campagne a été lancée au Mexique par l'acteur Diego Luna et a été relayée bien au-delà des frontières de ce pays par un certain nombre de personnalités de renom, dont la chanteuse-compositrice mexicaine Natalia Lafourcade et le rappeur portoricain Residente. La blogueuse Rosianna Halse Rojas s'est rendue en Colombie avec le HCR dans le cadre du programme *YouTube Creators for Change*. Elle a animé des ateliers destinés à former des jeunes femmes touchées par le conflit à la réalisation et à la production de vidéos.



Le célèbre acteur Diego Luna s'exprime lors du lancement de la campagne « Enfants en fuite » à Mexico.

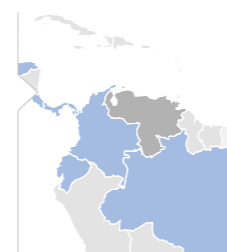


Au titre du MIRPS, les États se sont engagés à renforcer la protection et à offrir davantage de solutions aux personnes relevant de la compétence du HCR dans la région, ainsi qu'à travailler ensemble à l'amélioration de la coopération régionale et des mécanismes de partage des responsabilités.

Le MIRPS comprend des plans d'action nationaux élaborés à l'occasion de consultations organisées par les pouvoirs publics avec diverses parties prenantes, dans le cadre d'une approche faisant appel à l'engagement de l'ensemble de la société. Parmi les acteurs impliqués dans ce processus de consultation figuraient des personnes relevant de la compétence du HCR, des équipes de pays des Nations Unies et des représentants de la société civile, du secteur privé et des milieux universitaires. Outre les six pays parties au MIRPS, dix États et les organismes partenaires se sont également engagés à soutenir activement le MIRPS, notamment en identifiant les secteurs précis qui bénéficieront de leur aide financière et de leur coopération technique. De surcroît, dans l'esprit du Plan d'action du Brésil, la participation de quatre États d'Amérique du Sud déterminés à appuyer le MIRPS a offert un bon exemple de coopération Sud-Sud. Fin 2017, les pays parties au

MIRPS s'efforçaient de mettre en œuvre plus de 180 engagements énoncés dans des plans d'action nationaux et régionaux de trois ans, afin de traiter la situation dans les pays d'origine, de transit et d'asile. Le MIRPS a eu des résultats concrets : par exemple, le Belize et le Panama ont proposé des mesures pour intégrer les réfugiés dans les services de l'éducation nationale ; le Mexique a pris des dispositions pour garantir l'accès des réfugiés à la formation professionnelle, aux programmes pour l'emploi et aux services financiers ; et le Guatemala assurait l'accès des réfugiés à des services d'aide à l'emploi (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur*).

Situation vénézuélienne



Ces dernières années, la dégradation de la situation socioéconomique et politique en République bolivarienne du Venezuela a entraîné

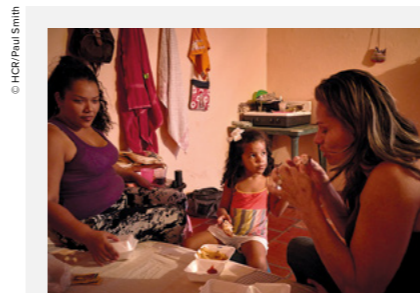
le déplacement d'environ 1,5 million de Vénézuéliens dans des pays voisins et plus éloignés. Ceux-ci se sont rendus en priorité au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique, au Mexique et au Pérou.

Selon les chiffres communiqués par les autorités des pays d'accueil, plus de 142 600 Vénézuéliens ont déposé des demandes d'asile depuis le début de 2014. Environ la moitié des demandes ont été soumises en 2017. Par ailleurs, 444 000 Vénézuéliens ont eu accès à d'autres modalités légales de séjour en vertu de cadres nationaux ou régionaux, notamment en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, en Équateur, au Pérou et en Uruguay. Cependant, la grande majorité des Vénézuéliens est restée en situation irrégulière. Sans papiers ou sans permis de séjour, cette population est tout particulièrement exposée à la violence, à l'exploitation, aux abus sexuels et à la traite des êtres humains. Les communautés accueillant des Vénézuéliens, qui s'efforçaient d'offrir une aide et des services aux nouveaux arrivants, ont également été soumises à une charge croissante.

Le HCR a travaillé avec des gouvernements et d'autres partenaires à travers le continent pour organiser une réponse coordonnée et globale face à la situation vénézuélienne. Des évaluations, l'établissement de profils et le suivi des conditions de protection ont permis de mieux déterminer les besoins en matière d'aide humanitaire et de protection internationale des Vénézuéliens qui quittaient leur pays. Le HCR a également accru sa présence dans les zones frontalières et s'est efforcé de consolider les systèmes d'asile et d'enregistrement à travers la région. En outre, l'organisation est restée engagée dans des approches de protection communautaire et d'assistance aux plus vulnérables. Enfin, avec le soutien des autorités, des partenaires et des communautés d'accueil, des campagnes de sensibilisation et de solidarité ont été menées pour lutter contre la discrimination et la xénophobie.



Une ancienne réfugiée colombienne ouvre sa porte aux Vénézuéliens à leur tour dans le besoin



Des femmes et des enfants partagent un repas dans la maison de l'ancienne réfugiée Angelica Lamos à Cúcuta en Colombie.

« C'est à mon tour de faire quelque chose », explique Angelica Lamos Ballesteros dans sa maison juchée sur une colline poussiéreuse de la banlieue de Cúcuta, en Colombie. Cette Colombienne de 51 ans avait été forcée à quitter sa maison, dans la région montagneuse du Norte de Santander, par des rebelles armés. Aujourd'hui de retour dans sa ville, à l'ouest du fleuve Táchira qui marque la frontière avec la République bolivarienne du Venezuela, elle a ouvert sa porte aux Vénézuéliens à leur tour dans le besoin.

« Les gens arrivent ici sans rien », dit-elle.



RÉALISATIONS ET IMPACT

À travers les Amériques, les pays ont montré leurs engagements pour améliorer la vie des personnes relevant de la compétence du HCR, notamment en consolidant les régimes d'asile, en recherchant des solutions, en adoptant des politiques publiques inclusives, en prenant des mesures visant à éliminer l'apatridie et en protégeant les enfants ainsi que les victimes de violences sexuelles et de genre.

Édifier un régime d'asile harmonisé

L'Équateur a été le dixième pays de la région à se joindre à l'Initiative sur

l'assurance qualité (QAI), aux côtés de l'Argentine, de l'État plurinational de Bolivie, du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de l'Équateur, du Mexique, de Panama, du Pérou et de Trinité-et-Tobago. Le HCR a continué à offrir une aide au renforcement des capacités et des conseils techniques dans le cadre de l'initiative.

En mai 2017, pour améliorer l'accès aux procédures de détermination du statut, le HCR, l'Institut interaméricain des droits de l'homme et 40 organisations de la société civile ont lancé le Réseau des Amériques pour l'aide juridique aux réfugiés. Le réseau étudie les normes de protection des réfugiés, appuie les services de conseil

et de représentation juridiques destinés aux réfugiés et forme des avocats et des praticiens au droit d'asile.

En 2017, plusieurs pays ont adopté des dispositions législatives ou réglementaires pour renforcer l'accès à l'asile. Le Brésil a introduit de nouveaux formulaires, permettant de mieux collecter les données relatives aux demandeurs d'asile et à leurs vulnérabilités, afin d'identifier les cas prioritaires. Le pays a également élaboré un protocole pour les mineurs isolés. L'Équateur a promulgué des dispositions visant à délivrer des visas humanitaires d'une durée de 90 jours renouvelables, afin d'assurer la protection tout au long de la procédure d'asile. Le Mexique a publié un manuel présentant les procédures d'éligibilité les plus récentes et envisageait d'adopter un protocole pour accélérer l'examen des demandes des personnes vulnérables. Depuis que le Costa Rica a mis en œuvre l'initiative sur l'assurance qualité, les demandes d'asile ont été enregistrées aux postes frontaliers, ce qui a assuré un accès effectif aux procédures de détermination du statut. Bien qu'elles ne disposent pas d'une législation sur l'asile, les Bahamas ont adopté des procédures harmonisées pour répondre aux demandes d'asile ; tandis que Trinité-et-Tobago poursuivait le processus de transition qui l'amènera à assumer pleinement la responsabilité de la détermination du statut.

Des procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant et des protocoles nationaux ont été élaborés dans plusieurs pays pour assurer l'accès des enfants à l'asile, au regroupement familial et à une prise en charge alternative. Parmi ces pays figuraient l'Argentine, le Brésil, le Chili, El Salvador, le Guatemala et le Panama.

Progresser dans la recherche de solutions globales

En 2017, environ 25 000 réfugiés ont été réinstallés aux États-Unis d'Amérique ; le Canada a reçu pour sa part près de 27 000 réfugiés – dont environ les deux tiers étaient parrainés à titre privé – dépassant son chiffre cible de 25 000 réfugiés.



Majd et Lana posent devant l'entrée de leur nouvelle résidence à San Luis, dans le centre de l'Argentine.

Après avoir échappé à la guerre, un couple syrien redémarre à zéro en Argentine

« Nous nous sentons déjà chez nous », dit Lana avec un sourire. « En Argentine, nous avons réappris à être des humains », ajoute Majd.

Le couple n'avait pas d'autre alternative que de fuir la Syrie.



En participant au mécanisme d'appui aux pays de réinstallation émergents, géré conjointement par le HCR et l'OIM, l'Argentine, le Brésil et le Chili ont fait progresser la conception et la mise en œuvre de leurs programmes de réinstallation et de parrainage privé et communautaire en 2017 (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur*).

En Équateur, le HCR a poursuivi la mise en œuvre du modèle de progression, qui a permis à plus de 1 800 familles de progresser sur la voie de l'autosuffisance. Le Costa Rica a continué à intégrer les réfugiés au travers d'initiatives conjointement montées avec les secteurs public et privé, comme le projet *Vivir la Integración* (Vivre l'intégration), fondé sur la responsabilité sociale des entreprises, qui facilite l'insertion des réfugiés sur le marché du travail. Le Mexique a continué à mettre en œuvre un projet de relocalisation, visant à transférer des réfugiés des États du sud du pays, où l'activité économique est faible, aux États du couloir industriel, en faisant correspondre les qualifications et les emplois proposés.

Le soutien aux politiques publiques qui encouragent l'inclusion des réfugiés et des apatrides a trouvé sa meilleure illustration dans l'initiative des Villes solidaires, qui



Des modèles innovants pour l'intégration

Au Costa Rica, le label qualité du programme *Vivir la Integración* est accordé aux administrations locales, aux universités, aux organismes du secteur public, aux entreprises du secteur privé et aux représentants de la société civile qui contribuent de manière substantielle à l'intégration locale des personnes relevant de la compétence du HCR. Le Gouvernement costaricain a déclaré que cette initiative était « d'intérêt national » par un décret présidentiel.

L'Argentine, le Brésil et le Chili ont progressé dans la conception et la mise en œuvre de leurs programmes de réinstallation et de parrainage communautaire avec le soutien du mécanisme conjoint d'appui aux pays de réinstallation



Des familles syriennes réinstallées arrivent à l'aéroport international de Santiago au Chili.

émergents. L'Argentine a mis en place un modèle novateur de parrainage privé et communautaire, qui a permis à des organismes privés et publics de parrainer l'intégration de réfugiés réinstallés. Tout au long de l'année 2017, le HCR, l'OIM et d'autres parties prenantes ont coordonné leurs activités pour renforcer la capacité des acteurs intervenant dans le domaine de l'accueil et de l'intégration. Le HCR a forgé de nouveaux partenariats avec le secteur privé et des établissements d'enseignement.

a entraîné plusieurs municipalités de la région à s'engager directement dans la recherche de solutions et dans l'insertion socioéconomique et culturelle des réfugiés. Certaines villes, dont Buenos Aires, Mexico, Quito et São Paulo, ont ainsi accompli des progrès considérables concernant l'intégration des réfugiés dans leurs politiques publiques.

Mettre fin à l'apatridie

En 2017, le parlement chilien a approuvé l'adhésion aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie ; Haïti se préparait à adhérer aux deux conventions ; et le Costa Rica a adopté une réglementation sur les procédures de détermination du statut d'apatride. Cependant, certains pays n'avaient pas encore adhéré aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie, en particulier dans la région des Caraïbes.

À Cuba, il ne sera désormais plus nécessaire de résider dans le pays pour acquérir la nationalité à compter du mois de janvier 2018. Un nouveau décret a institué un mode d'acquisition non automatique de la nationalité, permettant le dépôt d'une demande à l'étranger ou dans le pays, et a défini les critères de rejet des demandes.

En République dominicaine, des mesures essentielles ont été prises depuis l'adoption

en mai 2014 de la loi 169-14, qui définit des voies procédurales en faveur des enfants nés dans le pays de deux parents migrants, pour leur permettre de régulariser leurs documents d'état civil.

Fin 2017, environ 20 000 personnes avaient pu bénéficier de cette procédure. Le HCR travaille avec les autorités et d'autres acteurs pour déterminer le nombre de personnes ayant encore besoin de documents.

En Colombie, les services de l'état civil ont réglementé l'application de la loi sur la nationalité colombienne et l'ont mise en conformité avec la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Une nouvelle procédure sera donc appliquée par les services de l'état civil pour veiller à ce qu'aucun enfant né sur le territoire de parents étrangers en situation irrégulière ne soit apatride. L'Équateur a voté un décret réglementant la nouvelle loi organique sur la mobilité humaine, instituant une procédure de détermination du statut d'apatride. Le Brésil a édicté un règlement assurant une certaine protection aux apatrides non réfugiés, comme prévu dans sa loi de 2017 sur les migrations, et a ainsi fait avancer le programme d'identification et de protection des apatrides, ainsi que de réduction des cas d'apatridie.

En Colombie, une nouvelle procédure permettra de garantir qu'aucun enfant né sur le territoire de parents en situation irrégulière ne soit apatride.

En Équateur, le modèle de progression a permis à plus de **1 800** familles de progresser sur la voie de l'autosuffisance.

Violences sexuelles et de genre

Le réseau régional des espaces sécurisés améliore le signalement et la détection des violences sexuelles et de genre, ainsi que les moyens mis en œuvre pour y répondre, en offrant un ensemble de services minimum grâce à une coopération entre plusieurs pays. La Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, le Mexique et la République bolivarienne du Venezuela se sont joints à cette initiative, qui a été établie en coopération avec des acteurs de la société civile et des bénévoles issus d'associations locales. Le réseau régional des espaces sécurisés offre des informations aux victimes de violences sexuelles et de genre, ainsi qu'aux enfants vulnérables, et facilite leur accès à des services spécialisés et multisectoriels tout au long du cycle du déplacement et ce, d'un pays à l'autre.

Le HCR a également fixé parmi ses priorités la protection des personnes relevant de sa compétence contre l'exploitation et les violences sexuelles par le renforcement des mécanismes de dépôt de plaintes, en tenant compte des critères de genre, d'âge et de diversité.

Renforcer la coopération régionale

Dans un esprit de coopération régionale, le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Mexique se sont engagés dans des projets de renforcement des capacités pour consolider les régimes d'asile de la région.

En novembre 2017, le HCR et le MERCOSUR (*Mercado Común del Sur*) ont conclu un mémorandum d'accord pour promouvoir le droit international des réfugiés, l'adhésion aux instruments de protection internationale, la coopération régionale, les mécanismes de partage des responsabilités et des activités communes de protection des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides.

La deuxième réunion des Consultations des Caraïbes sur les migrations s'est tenue aux Bahamas en décembre 2017. Lors de cette

réunion, les États ont défini des priorités clés pour mieux promouvoir la protection des réfugiés et débattu également de l'application d'une approche axée sur les droits pour la gestion des mouvements mixtes.

Le HCR a également signé un accord de coopération régionale avec l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture. En vertu de cet accord, les deux organisations travailleront ensemble pour faciliter l'accès à l'éducation des demandeurs d'asile, des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides dans les Amériques.

CONTRAINTES

Le déplacement d'un grand nombre de Vénézuéliens dans la région, ainsi que les difficultés et les risques endurés par beaucoup d'entre eux, sont particulièrement préoccupants. Si la réponse des États a été généreuse, certains sont parvenus à saturation au fil des mois et ont commencé à mettre en place des mesures restrictives. Les systèmes d'asile étaient surchargés, ce qui a allongé les délais et accru le nombre de demandes en attente. La région des Caraïbes du Sud est vulnérable face à l'afflux d'un grand nombre d'arrivants vénézuéliens. Le caractère mixte de ces afflux pose des difficultés au niveau de l'identification appropriée des personnes qui ont besoin d'une protection internationale.

Bien que le HCR ait accru sa présence en renforçant ses réseaux de protection, l'accès humanitaire à certaines zones urbaines, villes ou provinces violentes contrôlées par des groupes armés en El Salvador et au Honduras est resté difficile. L'organisation a assuré une communication fréquente et active avec les communautés locales et les partenaires d'exécution afin d'évaluer et d'atténuer les risques pour la sécurité.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Budget

- Budget révisé approuvé par le Comité exécutif: **145,6 millions de dollars.**
- Budget final: **151,4 millions de dollars.**
- Augmentation du budget: **5,7 millions de dollars / +4%**, destinée à renforcer la présence et la capacité de suivi du HCR dans les régions frontalières, où des personnes originaires de la République bolivarienne du Venezuela arrivaient en nombre croissant, et à répondre à l'augmentation des besoins dans le Nord de l'Amérique centrale.

Dépenses

SOURCE DES DÉPENSES		Milliers USD	% du total des dépenses dans la région	% du total des dépenses du HCR par source de financement
Report des années précédentes	Affecté	310	0,4%	0%
	Non affecté	-	-	-
Contributions volontaires	Affectées	11 666	13,6%	1%
	Légèrement affectées	26 042	30,3%	4%
	Non affectées	46 341	53,9%	12%
	Dons en nature	442	0,5%	1%
Coûts d'appui aux programmes		-	-	-
Autres revenus		1 236	1,4%	1%
TOTAL		86 037	100%	2%

- Part du budget non financée: **43%**.
- Les financements flexibles ont été de toute première importance pour les Amériques, représentant **84%** des dépenses régionales: 54% des contributions n'étaient pas affectées et 30% étaient légèrement affectées.
- Le manque de financement a considérablement limité la capacité du HCR à offrir aux gouvernements l'assistance technique nécessaire au renforcement des régimes d'asile nationaux et au transfert progressif de la responsabilité des procédures de détermination du statut de réfugié à l'État.
- Le manque de financement s'est également traduit par un manque d'alternatives en matière d'intégration locale et par un appui restreint aux moyens de subsistance.
- La mise en œuvre limitée des aides en espèces et des interventions communautaires a eu une incidence directe sur le bien-être des personnes relevant de la compétence du HCR. Les solutions proposées aux personnes confrontées au manque de places de réinstallation étaient insuffisantes et la capacité du HCR à contribuer à la constitution et à la coordination efficace des réseaux de protection et d'intégration a été entravée.

BUDGET ET DÉPENSES DANS LES AMÉRIQUES | USD

OPÉRATION		PILIER 1		PILIER 2		PILIER 3		PILIER 4		TOTAL
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES										
Canada	Budget	1 575 006	165 235	-	-	-	-	-	-	1 740 241
	Dépenses	1 497 721	118 728	-	-	-	-	-	-	1 616 449
États-Unis d'Amérique - Bureau régional ¹	Budget	16 054 750	11 994 320	-	-	-	-	-	-	28 049 070
	Dépenses	7 797 434	6 087 065	-	-	-	-	-	-	13 884 499
SOUS-TOTAL	Budget	17 629 756	12 159 555	-	-	-	-	-	-	29 789 311
	Dépenses	9 295 155	6 205 793	-	-	-	-	-	-	15 500 948
AMÉRIQUE LATINE										
Argentine - Bureau régional ²	Budget	5 856 262	215 073	-	-	-	-	-	-	6 071 336
	Dépenses	4 308 905	207 270	-	-	-	-	-	-	4 516 175
Brésil	Budget	5 670 375	189 875	-	-	-	-	-	-	5 860 249
	Dépenses	4 338 126	133 903	-	-	-	-	-	-	4 472 029
Colombie	Budget	2 234 602	-	-	26 868 265	-	-	-	-	29 102 868
	Dépenses	1 976 883	-	-	14 363 253	-	-	-	-	16 340 136
Costa Rica	Budget	6 054 072	409 983	-	-	-	-	-	-	6 464 055
	Dépenses	4 004 841	335 081	-	-	-	-	-	-	4 339 921
Costa Rica - Unité juridique régionale	Budget	3 157 492	912 506	-	-	-	-	-	-	4 069 998
	Dépenses	1 797 076	471 728	-	-	-	-	-	-	2 268 804
Équateur	Budget	18 807 945	-	-	-	3 000 000	-	-	-	21 807 945
	Dépenses	11 332 827	-	-	-	-	-	-	-	11 332 827
Mexique	Budget	14 732 287	-	-	-	-	-	-	-	14 732 287
	Dépenses	9 617 442	-	-	-	-	-	-	-	9 617 442
Panama - Bureau régional ³	Budget	22 672 194	-	-	-	-	-	-	-	22 672 194
	Dépenses	12 700 587	-	-	-	-	-	-	-	12 700 587
Venezuela	Budget	8 667 207	-	-	-	-	-	-	-	8 667 207
	Dépenses	4 074 329	-	-	-	-	-	-	-	4 074 329
Activités régionales ⁴	Budget	2 149 340	-	-	-	-	-	-	-	2 149 340
	Dépenses	874 041	-	-	-	-	-	-	-	874 041
SOUS-TOTAL	Budget	90 001 777	1 727 437	-	29 868 265	-	-	-	-	121 597 480
	Dépenses	55 025 058	1 147 981	-	14 363 253	-	-	-	-	70 536 292
TOTAL	Budget	107 631 533	13 886 992	-	29 868 265	-	-	-	-	151 386 791
	Dépenses	64 320 212	7 353 774	-	14 363 253	-	-	-	-	86 037 240

¹ Inclut le Belize, la République dominicaine et Haïti.

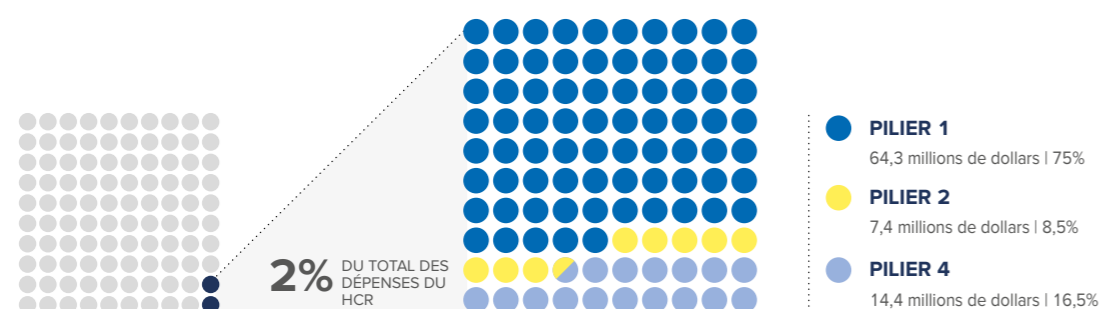
² Inclut les activités dans l'État plurinational de Bolivie, au Chili, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay.

³ Inclut les activités à Cuba, à El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua, et de l'unité juridique régionale.

⁴ Les activités régionales couvrent entièrement la région des Amériques.

DÉPENSES 2017 AUX AMÉRIQUES | USD

86 millions de dollars



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES AMÉRIQUES | USD

DONATEUR	PILIER 1		PILIER 2		PILIER 4		TOUS PILIERS	TOTAL
	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour les déplacés internes	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour les déplacés internes		
États-Unis d'Amérique	4 386 138	-	-	-	-	-	23 300 000	27 686 138
Union européenne	1 040 664	1 506 881	213 447	-	-	-	1 486 989	2 760 993
Canada	1 005 061	-	-	-	-	-	1 590 248	2 492 050
Donateurs privés en Espagne	-	-	-	-	-	-	1 590 248	1 590 248
Organisation internationale pour les migrations	767 015	689 792	-	-	-	-	-	1 456 807
Espagne	727 258	-	559 910	-	-	-	-	1 287 168
Danemark	760 000	-	-	-	-	-	-	760 000
Donateurs privés en Allemagne	-	-	-	-	-	-	710 900	710 900
Suisse	-	-	690 335	-	-	-	-	690 335
Brésil	-	-	-	-	-	-	662 778	662 778
Donateurs privés au Mexique	546 148	-	-	-	-	-	-	546 148
Donateurs privés en Suisse	297 950	-	140 000	-	-	-	-	437 950
Donateurs privés au Canada	-	-	-	-	-	-	343 377	343 377
Donateurs privés au Brésil	-	-	-	-	-	-	327 418	327 418
Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix	162 500	-	-	-	-	-	-	162 500
Argentine	-	-	-	-	-	-	113 900	113 900
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	112 420	-	-	-	-	-	-	112 420
Programme alimentaire mondial	100 000	-	-	-	-	-	-	100 000
Donateurs privés en Italie	188	-	54 289	21	-	-	-	54 499
Allemagne	-	-	-	-	-	-	35 548	35 548
Donateurs privés au Japon	-	-	32 250	-	-	-	-	32 250
Donateurs privés aux Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	26 681	26 681
Donateurs privés aux États-Unis d'Amérique	-	-	-	-	-	-	14 316	14 316
Donateurs privés en Colombie	-	-	3 420	-	-	-	-	3 420
Donateurs privés au niveau mondial	248	-	-	-	-	-	2 962	3 210
TOTAL	9 905 590	2 196 673	1 693 652	28 615 140	-	-	-	42 411 055

Note: Les Contributions incluent 7 pour cent de coûts d'appui aux programmes.

DÉPENSES DANS LES AMÉRIQUES 2013-2017 | USD

